

OUZOUER-DES-CHAMPS

Schéma régional éolien

Le conseil municipal d'Ouzouer est retourné aux urnes dans la discrétion

Cette fois, la commune a voté contre le projet de ZDE à Varennes-Changy.



Un village très tranquille, mais également une municipalité qui agit dans la plus extrême discrétion...

Quant on évoque la toujours possible implantation d'un site éolien dans le canton de Lorris, et plus précisément à Varennes-Changy, c'est motus et bouche cousue de la part des élus locaux. Il y a des mois que cela dure, et ça continue ! La commune de Jean-Marie-Charenton, à la suite de la révision du dossier décidée par le « Grenelle 2 », a donné à nouveau son accord pour une implantation éventuelle, on attendait la revalidation ou non des autres conseils municipaux de Saint-Hilaire-sur-Puiseaux, Ousoy-en-Gâtinais et Ouzouer-des-Champs.

C'est encore une fois dans la discrétion la plus extrême, que l'assemblée communale de ce dernier village, a délibéré sur le sujet lundi 17 octobre. Cette fois, après avoir été chercher au dernier moment un élu chez lui, pour faire le quorum, le conseil a voté non. Quatre votants ont exprimé leur refus, et trois, ont voté pour. Il y avait quatre absents. L'un avait donné pouvoir, il y a eu donc six

conseillers présents seulement qui ont participé au vote, dont le maire, Yves Florès, pour lequel il est toujours aussi difficile de comprendre l'attitude sur ce sujet.

Les conseillers municipaux d'Ouzouer-des-Champs avaient tous reçu un lourd dossier de 75 pages, quasiment au dernier moment, un dossier qui reprenait les mêmes bases que celui déposé à la préfecture par la C2C en juillet 2010, pour lequel la DREAL avait demandé des compléments d'information. Ce projet de ZDE sur qui les élus locaux se penchaient donc pour la seconde fois, était semblable au dossier initial, enrichi cependant d'éléments archéologiques et ornithologiques, ainsi que de nombreuses cartes dont celles du très récent schéma Régional Eolien.

Consultée, l'APCVO souligne que « c'est bien évidemment une victoire pour l'association », même si les responsables déclarent qu'ils ne savent pas encore si les deux autres com-

munes restantes ont également suivi le processus de revalidation demandé par l'Etat.

De nombreuses questions se posent encore...

Comment le complément d'études réalisé par ETD a-t-il été financé ? Telle est en effet l'une des questions qui reste en suspens parmi d'autres. En effet, la 4C de Châtillon-Coligny s'est retirée du projet il y a plus d'un an et depuis lors, aucune délibération, ni de la C2C, ni des communes intéressées, n'a été prise. L'APCVO a d'ailleurs posé officiellement la question au maire d'Ouzouer-des-Champs en avril 2011. Cette question est « restée comme d'habitude sans réponse », indique l'association.

« Quelle est la suite du processus ? Le projet retourne-t-il devant la C2C ? Cette dernière collectivité va-t-elle respecter le vote de la commune d'Ouzouer-des-Champs ? Ou bien se retrancher derrière une décision préfectorale, comme l'a laissé entendre la mairie durant le conseil du 14 octobre ? » Il faudra bien que toutes ces interrogations reçoivent enfin des réponses, car le dialogue doit être renoué. Y aura-t-il des rebondissements ? Il semble que du côté des administrés, ceux-ci commencent à sérieusement renâcler en espérant enfin recevoir des informations claires et précises sur ce dossier très mal géré. Bien évidemment, ils attendent aussi plus de Guy Bailleul et d'Yves Florès, mais ces derniers ne sont-ils pas maintenant complètement coincés entre dispositions déjà prises, certaines promesses peut-être faites, mais également leurs rapports avec les représentants de l'Etat et les habitants, leurs administrés ? A suivre, mais l'APCVO, de son côté, demeure vigilante et se tient sur ses gardes...

Propos recueillis
par Patrice Digaud